Résumé du rapport annuel 2018 du FEAD

# 2018 : l'année du grand défi

En 2018, le système de distribution alimentaire organisé dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a été poursuivi et 393.824 personnes ont été aidées.

**Le relancement de l'adjudication publique pour l'achat des denrées alimentaires a représenté un défi significatif cette année.** La procédure d’appel à marché a en effet dû être relancée et la campagne 2018 a accusé un retard important. En raison de certains éléments problématiques dans la procédure, pratiquement toutes les offres reçues présentaient des manquements en rapport avec le cahier des charges. Il était donc impossible de procéder à une attribution de ce marché. L'adjudication 2018 a connu quelques nouveautés (suite à une modification de la loi en application de la directive européenne de 2014). Les soumissions ne pouvaient par exemple plus être introduites sur papier, mais uniquement par voie électronique. Malheureusement, les signatures électroniques des soumissionnaires n'étaient pas conformes et n'ont pas pu être validées. Après avoir effectué quelques modifications administratives pour prévenir ces problèmes, l'adjudication a de nouveau été lancée et la campagne 2018 n'a pu démarrer qu'en février 2019. Pour combler ce retard et garantir la transition entre les deux campagnes, deux mesures d'urgence ont été prévues, à savoir : une subvention aux banques alimentaires et grands entrepôts, et une prolongation de l'adjudication 2017.

Malgré ce défi, les chiffres démontrent une fois de plus le rôle crucial que joue le FEAD en Belgique. D'autant plus que quelque 50% des produits livrés aux banques alimentaires belges proviennent du FEAD.

L'année 2018 s'est également caractérisée par :

* **Une enquête spécifique sur les mesures d'accompagnement.** Cette enquête nous a permis d'avoir une vision complète sur les mesures que nos organisations proposent sur le terrain (organisations partenaires et CPAS). Il ressort de l'analyse des réponses que la grande majorité des organisations (79,22%) orientent les bénéficiaires vers les services sociaux compétents (c'est le minimum exigé par le règlement). Un grand nombre d'organisations offrent un accueil chaleureux, une oreille attentive et un point de rencontre à leurs bénéficiaires (73,78% de nos organisations et CPAS sont concernés). Plus de 50% de nos organisations offrent une aide administrative (66,53%), un accompagnement individuel (64,85%) et une aide à la gestion du budget (50,77%). Une partie non négligeable des organisations offrent un service de médiation de dettes (45,89%) et un service de préparation, de stockage et de non-gaspillage des denrées alimentaires. Une part plus restreinte propose des activités culinaires/activités éducatives concernant l'alimentation saine (26,92%), un suivi psychologique (19,25%) ou d'autres mesures non mentionnées ci-dessus (12,83%).
* **Un accent plus marqué sur les produits biologiques et issus du commerce équitable.** On a également utilisé cette année des produits affichant des labels commerce équitable (fair-trade) et des produits biologiques. Dans le cadre de la campagne 2018, deux produits issus du commerce équitable et un produit biologique ont été achetés.
* **Poursuite de l'utilisation d'un critère supplémentaire pour les repas préparés.** En 2017, nous avions introduit un critère supplémentaire pour évaluer les repas préparés, notamment basé sur le goût, l'odeur et l'aspect visuel (analyse organoleptique). Nous avons effectivement constaté une nette amélioration de la qualité des plats préparés proposés.
* **L'introduction de plus nombreuses clauses qualitatives et environnementales dans le cahier des charges pour l'achat de denrées alimentaires.** L'autorité de gestion (AG) a été assistée pour ce faire par un expert en marchés publics durables afin de définir les paramètres du marché public. Les propositions portaient simultanément sur l'exécution des marchés et sur les processus de production, sur l'impact environnemental du transport, sur la qualité des produits primaires et sur une rémunération plus équitable des producteurs. Une évaluation de ces nouveaux critères a été réalisée. Nous pouvons constater que les prix pour ces cinq « lots pilotes » ont augmenté, et ont donc eu une influence sur les quantités livrées.
* **L'organisation d'un colloque intermédiaire.** L'AG a pu compter sur la présence du Ministre Denis Ducarme et de Madame Marianne Thyssen. Le colloque était notamment l'occasion de donner un aperçu de l'évaluation à mi-parcours de la programmation du FEAD et de présenter les résultats de l'enquête structurée de 2017. Madame Marianne Thyssen, Commissaire européenne à l'Emploi, aux Affaires sociales, aux Compétences et à la Mobilité des Travailleurs, a présenté les nouvelles orientations de la Commission en rapport avec le FEAD après l'actuelle période de programmation qui se termine fin 2020.
* **L'amélioration du formulaire électronique pour les organisations pour l'introduction des statistiques.** Les années précédentes, l'AG a dû prendre contact individuellement avec de nombreuses organisations, car elles avaient introduit des chiffres qui ne semblaient pas proportionnels (comparaison avec le chiffre introduit par l'organisation et l'agrément de l'organisation). L'AG a donc décidé cette année d'ajouter un nouveau champ dans le formulaire électronique, dans lequel l'organisation peut donner une explication sur la différence entre le nombre de bénéficiaires réellement aidés et le nombre de personnes dans l'agrément de l'organisation. Cette approche a eu pour effet que le nombre d'organisations devant être contactées individuellement a sensiblement baissé, puisque l'explication de la différence pouvait directement être retrouvée dans le formulaire.

**L'année 2018 en chiffres :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d'organisations partenaires assurant la distribution aux plus démunis : | **747 (CPAS et ASBL agréées)** |
| Nombre de produits distribués dans le cadre du FEAD | **20** |
| Montant de l'appel d'offres relatif aux produits alimentaires | **€ 12.208.896,23 (TVA comprise)** |
| Nombre de tonnes de denrées alimentaires livrées aux différentes organisations partenaires | **7.731,62 tonnes** |
| Nombre de tonnes de denrées alimentaires effectivement distribuées aux plus démunis | **8.260,66 tonnes** |
| Nombre de personnes ayant eu recours au FEAD | **393.824** |

**Vous souhaitez en savoir plus sur 2018 ?**

Vous pouvez lire le rapport annuel complet [ici](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/fead_jaarverslag_2018.docx).